

VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-deux du mois de septembre à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoint,

Mr Ismaël CHENINA, Mr Jean-Pierre ROUXEL, Mr Christian MONTÉCOT, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THÉVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Arnaud BAUDRY (arrivé à 16 h 30), Mme Florence DUBOIS, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Marie-Annick GUILLOT (arrivée à 16 h 40), Mr Alain BRUNET.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Annick GODEFROY	⇒ a donné pouvoir à Dominique HÉBERT
Mme Colette HÉLIE	
Mme Marie-Odile LECRÈS	⇒ a donné pouvoir à Ismaël CHENINA
Mme Christine DORY	⇒ a donné pouvoir à Dominique JULLIEN jusqu'à 16 h 50
Mr Patrick LEBARILLIER	⇒ a donné pouvoir à Arnaud CATHERINE
Mr Christophe LUCE	
Mme Isabelle MARIVAUX	⇒ a donné pouvoir à Marie-LEPOITTEVIN-DUBOST à partir de 17 h 30

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre BIGAY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 30 juin 2009, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

- Intervention de l'intersyndicale CGT, CFDT et FAFPT afin d'alerter la municipalité sur les méfaits de la proposition de loi sur la liberté de recrutement par les collectivités territoriales. Adoption d'une motion, voir point 2009-09-19.
- ❖ Information du Maire sur le risque de pandémie grippale suite à la réunion du CHS. En juillet et en août un « plan de continuité du service public » a été élaboré, déclinant par exemple les services devant impérativement rester ouverts (Etat Civil, Cimetière, EHPAD,...). Tous les matériels et équipements nécessaires sont en stock.

2009-09-01 – RAPPORT DE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2009-09-02 – SQUARE PIERRE ROËMER – INFORMATION - AVIS

Depuis plusieurs années, la réhabilitation et la mise en valeur du square Roëmer est une interpellation récurrente de la part des associations patriotiques et du propriétaire de l'immeuble dont le pignon qui délimite ce square est régulièrement tagué.

Le graphiste / designer / plasticien, Frédéric Boudet a proposé une approche qui conduit à une requalification du square qui s'ouvre franchement sur l'espace public. Pour ce faire il s'est associé au sculpteur Daniel Masquelier. Leur intervention est chiffrée à 3.200 € (la reprise d'aménagement du square serait réalisée en régie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur ce dossier.

2009-09-03 – « COULÉE VERTE » - PROPOSITION DE DÉNOMINATION DE L'ALLÉE MÉDIANE

Entre le lotissement des Hauts Varengs et l'AGORA une « coulée verte » a été réalisée. Ce cheminement est matérialisé par une allée longue et large à laquelle il est proposé de donner le nom de André et Juliette DEFRANCE qui sont deux figures de la résistance dans le département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur cette proposition.

2009-09-04 – AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE STOCKAGE ET DE TRANSIT DES MATÉRIAUX RUE DUBOST

La ville dispose et utilise rue Dubost un terrain de 13.700 m² partiellement aménagé pour y réaliser du stockage de matériaux pour ses différentes équipes. Ce stockage est dédié aux matériaux qui ne craignent pas les intempéries et est utilisé depuis 20 ans environ avec un aménagement de plate forme béton depuis 12 ans. Ce site permet le stockage transitoire des déchets verts, le stockage de matériaux pour les équipes bâtiments et le dépôt de matériels divers (mâts d'éclairage public...).

La démarche consisterait à optimiser l'espace qui a déjà été aménagé par la ville pour l'utiliser comme stockage extérieur avec les fonctions suivantes :

- espace de rotation des résidus de coupe et de tonte (un quai permettrait le déchargement direct dans les bennes ;
- lieu de stockage des matériaux utilisés pour la voirie et les maçons (construction de 4 à 5 silos) ;

- lieu de stockage transitoire, dans une benne pour les gravats de chantier ;
- racks de tri sélectif des métaux et bois ;
- candélabres, mobilier urbain de type jardinières ou bancs béton...

Le site recevrait aussi le futur hangar de stockage venant en remplacement du hangar vert, avec un bâtiment de 350 à 400 m² utilisé par les services sports et espaces extérieurs.

Le montant estimatif de l'opération est évalué à 246.000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu le schéma et le programme d'aménagements proposés, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les financements les plus larges, a engagé les procédures pour mener à bien les travaux proposés et a renoncé à l'achat de la parcelle sur la zone d'activités de Bénécière.

2009-09-05 – RESTRUCTURATION DES LIEUX DE STOCKAGE ET RÉORGANISATION DES INSTALLATIONS DE LA VILLE

La ville disposait par le passé d'espaces de stockage qui ont disparu avec les réaménagements urbains opérés sur le centre ville. Le projet de Centre Technique Municipal sur la zone d'activités de Bénécière prévoyait le repositionnement des personnels des ateliers bâtiments et espaces extérieurs sur ce secteur. Cependant, le coût d'opération conjugué aux contraintes financières de la collectivité l'a amenée à revoir le projet et surseoir à sa réalisation, en optimisant également les surfaces qui sont à sa disposition aujourd'hui.

Enfin il est apparu nécessaire de mettre à plat l'ensemble des éléments afin de prendre en compte le dossier dans sa globalité pour proposer des solutions soit immédiates ou sur un programme pluriannuel visant à régler les problèmes durablement.

Pour réaliser ce projet de réorganisation, des travaux de transformation doivent être réalisés au gymnase Goubert, une adaptation des locaux du stade Jean Jaurès pour accueillir plusieurs équipes doit être effectuée, une réfection des garages rue Lenôtre est envisagée pour stocker des produits d'entretien ainsi que les travaux pour la plate forme de stockage et de transit rue Dubost. Le montant total de ces travaux serait de 414.000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les orientations et l'organisation proposée, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les financements les plus larges sur ces projets ainsi qu'à engager les procédures d'autorisation administrative pour l'exploitation de ces stockages et a autorisé la passation des marchés pour réaliser les travaux projetés.

2009-09-06 – CRÉATION DE CAVES-URNES DANS LES CIMETIÈRES D'ÉQUEURDEVILLE ET D'HAINNEVILLE

Afin de répondre aux attentes des usagers, il est proposé de créer une nouvelle catégorie de sépultures : les caves-urnes. Il s'agit d'une case en béton enterrée dans le sol et qui permet d'accueillir deux urnes funéraires. Celle-ci est ensuite, soit recouverte d'une plaque ou d'un petit monument.

La ville, comme pour les concessions pleine terre et caveaux, vendra uniquement l'emplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'institution de tarifs pour les caves-urnes.

2009-09-07 – CENTRE AQUATIQUE – CONVENTIONS – CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE NATATION SCOLAIRE – COMMUNES DE VIRANDEVILLE, SIDEVILLE, TEURTHÉVILLE-HAGUE ET QUERQUEVILLE

Depuis novembre 2003, les élèves des écoles maternelles et primaires des communes de Virandeville, Sideville et Teurthéville-Hague sont accueillis au centre aquatique en complément des élèves de la commune. Aujourd'hui, il convient d'ajouter les élèves de l'école primaire les Courlis de Querqueville. Ainsi, pour l'année scolaire 2009/2010, 77 classes seront accueillies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes concernées et l'inspecteur d'académie et à fixer les tarifs à 32 € par classe et par créneau.

2009-09-08 – PALACE – DISPOSITIF JEUNE PUBLIC – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – AUTORISATION

Le cinéma « Le Palace » organise depuis plus de 6 ans, conjointement avec la ville, l'opération « ciné-club ». Ce projet était financé par la ville, mis en œuvre par l'association et subventionné par la CAF. Cette année, « Le Palace » et la ville ont constaté que cette activité ne correspondait plus à la demande des usagers et l'ont donc suspendue au profit d'un nouveau projet : Ciné-club et ciné-filous.

Afin de soutenir l'association du cinéma « Le Palace », il est proposé de verser une subvention de 2.000 €, montant qui sera intégré dans la subvention de fonctionnement à partir de 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le versement de la subvention et a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention générale.

2009-09-09 – AGORA – TARIF SPECTACLE « ARTISTO »

Le service culturel programme une fois par an un spectacle à l'Agora. En 2010, le choix s'est porté sur le spectacle « ARTISTO » qui aura lieu le samedi 30 janvier.

Le coût de cette manifestation s'élève à 6.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'application d'un tarif unique de 15 € pour cette représentation.

2009-09-10 – FÊTE DES BÉNÉVOLES – TARIFS DES REPAS ET BOISSONS

Dans le cadre de la fête des bénévoles du 07 novembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs des repas et des boissons.

2009-09-11 – STADE JEAN JAURÈS – RÉNOVATION DE LA TRIBUNE – PROJET DÉTAILLÉ ET PROGRAMME DE TRAVAUX

Dans le cadre de la réhabilitation de l'emprise sportive du stade Jean Jaurès la dernière phase correspond à la rénovation de la tribune.

L'opération se déroulera en quatre étapes : la rénovation des gradins et leur mise en conformité, la couverture, les travaux de VRD et dans le cadre de la construction des vestiaires l'intégration de sanitaires publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet, a autorisé Monsieur le Maire à engager les dossiers d'autorisations administratives (autorisations d'urbanisme, sécurité, accessibilité, demandes de financements...), à lancer et à signer les marchés.

2009-09-12 – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - AUTORISATION

La modification du tableau des effectifs porte sur la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (réussite à un concours), la création de deux postes d'éducateur des APS de 2^{ème} classe (réussite concours) et la création de deux postes d'agent social de 2^{ème} classe (départs en retraite à remplacer).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté ces modifications.

2009-09-13 – PERSONNEL – MODALITÉS D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les conditions d'indemnisation des fonctionnaires et agents publics territoriaux des collectivités territoriales sont définies par un décret de 2006.

Le déplacement temporaire peut être effectué à l'intérieur de la commune ou hors de la résidence administrative, précision étant faite que la notion de commune s'entend comme « la commune d'Equedreville-Hainneville et les communes limitrophes composant le territoire de la Communauté Urbaine ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur ces modalités d'indemnisation qui seront mises en application à compter du 1^{er} janvier 2010.

2009-09-14 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) – MODALITÉS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'AIDE FORFAITAIRE AU LOGEMENT SOCIAL – CONVENTION CUC

Lors de sa séance de novembre 2008, le conseil de communauté urbaine a adopté la mise en place d'une nouvelle politique d'aide au logement social. Elle consiste notamment à proposer aux bailleurs sociaux une aide forfaitaire de 7.000 € par logement (50 % CUC ; 50 % commune), destinée à consolider les plans de financement des opérations.

Le nombre prévisionnel de logements restant à réaliser sur la commune est de 92, les constructions intervenant sur plusieurs programmes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de la convention, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à sa signature et a autorisé l'inscription des crédits nécessaires au fur et à mesure de l'avancement des programmes.

2009-09-15 – AMORTISSEMENT – MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE À DÉCLASSER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la sortie de l'actif de la commune des matériels informatique et téléphonique acquis entre 1994 et 2000.

2009-09-16 – CONVENTION VILLE/UST/ASAM – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PAR L'ASAM À L'UST - RENOUELEMENT

En octobre 2006, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention tripartite Ville/ASAM/UST qui décrivait les conditions de mise à disposition des locaux de l'ASAM à l'UST Tennis de Table et de versement de subvention de la ville à l'ASAM.

Il convient aujourd'hui de reconduire cette convention pour une période de un an renouvelable deux fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'avenant et à verser la subvention de 5.000 € à l'ASAM.

2009-09-17 – CONVENTION VILLE/MSA POUR LA PRISE EN CHARGE D'ENFANTS DE RESSORTISSANTS DU RÉGIME AGRICOLE DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Les différentes structures liées à la petite enfance de la ville mettent à la disposition des familles ressortissantes du régime agricole un service d'accueil pour les enfants. En contrepartie, la MSA participe financièrement aux frais de fonctionnement sous forme de prestations de service. Cependant, elle souhaite désormais que ces dispositions fassent l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention proposée par la MSA.

2009-09-18 – FCEH – VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION 2010

Lors de la création du FCEH la ville lui a octroyé une subvention exceptionnelle de démarrage de 20.000 €. Cependant, en l'absence de fonds de roulement constitué dans le temps, cette nouvelle association connaît toujours des difficultés de trésorerie.

Pour pallier ces difficultés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'un acompte sur la subvention 2010. Celui-ci représente 1/3 de la subvention versée en 2009, soit 24.988 €

2009-09-19 – MOTION CONTRE LA PROPOSITION DE LOI INSTITUANT LA LIBERTÉ DE RECRUTEMENT PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la motion présentée par les organisations syndicales dépositaires qui s'oppose à la proposition d'une loi instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales, débouchant sur la « casse » du statut de la fonction publique.

2009-09-20 – MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

Le Conseil Municipal affirme que le service public de la Poste appartient à toutes et à tous, et se prononce, à l'unanimité, pour le retrait du projet de loi postale 2009, soutient le comité local de défense de la Poste pour l'organisation d'une consultation citoyenne et demande la tenue d'un référendum sur le Service Public Postal.